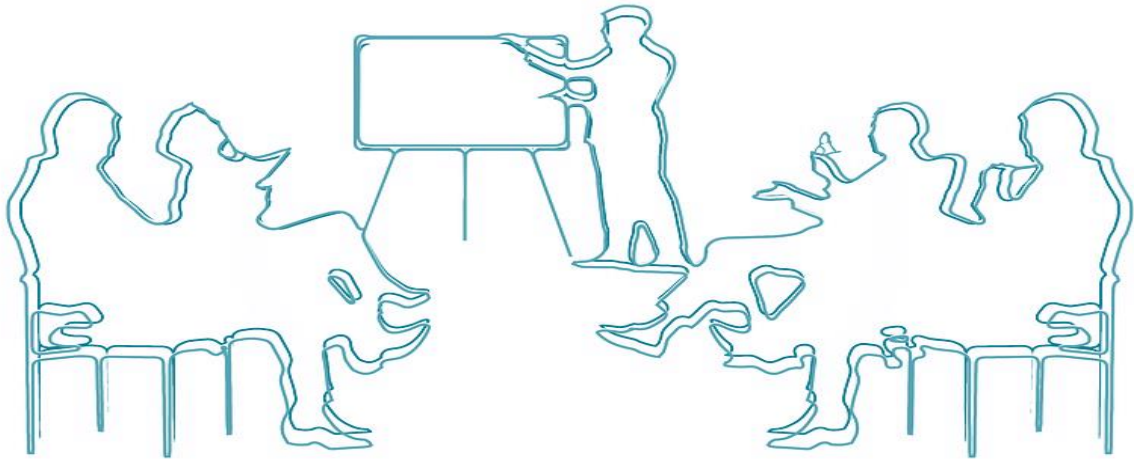


ID STRATEGIE

LA VOIE DU DIALOGUE SOCIAL



Formation des représentants du personnel 2020

Ruptures du contrat de travail

DURÉE : UN JOUR

230 Boulevard Voltaire 75011 Paris

Tel : 01 47 00 76 79

www.idstrategie.fr

Sarl ID Stratégie • Capital social de 5000€ • R.C.S. Paris 452 394 786





Le contrat de travail peut être rompu de différentes manières.

La rupture peut être l'initiative de l'employeur, de celle du salarié ou être l'issu d'un accord.

Les causes de ruptures sont aussi variées.

Les représentants du personnel doivent assimiler les différents principes qui régissent ces questions afin d'exercer leur mandat.

Les objectifs

- Cette formation a été élaborée pour permettre aux représentants du personnel d'accompagner les salariés dans le cadre de la rupture de leur contrat de travail.
- Elle permet d'acquérir les principaux réflexes lorsqu'une faute est reprochée à un salarié et qu'une sanction est prise ou simplement envisagée.

Les pré requis

- Cette formation s'adresse à tous les représentants du personnel, quelle que soit leur expérience dans le mandat.
- Elle reprend les notions principales en les actualisant pour assurer la dimension contemporaine de la formation.

Les +

- Des sessions animées par des formateurs « praticiens de terrain » pour une approche opérationnelle et réaliste,
- L'adaptation de la formation en fonction de votre environnement, votre statut collectif (convention collective, accords et usages) et vos habitudes de fonctionnement,
- Le cas des salariés protégés abordé tout au long de la formation...

Notre méthodologie

- Exercices pratiques sur des cas que l'entreprise pourrait connaître et mises en situation
- Pédagogie participative basée sur l'échange d'expériences entre les participants et le formateur

PROGRAMME

LA RUPTURE PENDANT LA PÉRIODE D'ESSAI

- Initiative de l'employeur ou du salarié et procédure à suivre -information et préavis-
- Droits au chômage

LES RUPTURES A L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR

Les licenciements pour motifs personnels

- Les différents cas - faute, compétences professionnelles, aptitude ... -
- Les procédures à respecter -entretiens, notification du licenciement, préavis -
- Les indemnités et le chômage

Les licenciements pour motifs économiques

- Le motif économique
- L'ordre des licenciements
- Le licenciement collectif et le CSE
- Le PSE
- Les procédures à respecter -entretiens, notification du licenciement, préavis -
- Les indemnités et le chômage

La mise à la retraite

- Les conditions et la procédure à respecter
- Les indemnités et le cumul emploi retraite





Les licenciements pour motifs spécifiques

- L'accord de performance collective et ses objectifs
- Les conséquences pour les salariés refusant

La modification du contrat de travail

- Différencier la modification du contrat et le changement des conditions de travail
- Le refus du salarié et ses conséquences

La rupture d'un CDD

- Les règles et les exceptions
- La procédure à observer

LES RUPTURES A L'INITIATIVE DU SALARIE

La démission

- Le principe et la procédure
- Les droits au chômage

La prise d'acte de la rupture et la résolution judiciaire

- Les objectifs communs aux 2 démarches
- Les procédures propres à chaque démarche
- Les indemnités et les droits au chômage

LES RUPTURES D'UN COMMUN ACCORD

La rupture conventionnelle individuelle

- Les conditions de validité
- La procédure à respecter
- Les indemnités et les droits au chômage

La rupture conventionnelle collective

- Les conditions de mise en place et les objectifs
- Le processus

Le licenciement transactionnel

- Le but de la transaction et le processus
- Les indemnités et les droits au chômage

LA FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL

- Le solde tout compte et autres documents à l'issue de la rupture
- La contestation du solde tout compte
- Les indemnités de rupture et leur traitement fiscal et social
- Le droit au chômage

ACCOMPAGNEMENT DU SALARIÉ À L'ENTRETIEN PRÉALABLE À LA SANCTION

- Les droits du salarié et de son accompagnateur
- Les réflexes à adopter avant et pendant l'entretien
- Se positionner par rapport à la direction
- L'enregistrement et le compte rendu de l'entretien
- Les pièges à éviter



Pour un devis

Contactez-nous

- par téléphone au 01 47 00 76 79
- par courriel sur info@idstrategie.fr
- dans notre rubrique contact sur www.idstrategie.fr